

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14-16 février 2011

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**



Distribution: GENERALE

WFP/EB.1/2011/5(A,B,C)/2

WFP/EB.1/2011/12-B/2

10 février 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2011/5-A/1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1)
- Réponse de la direction au Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1/Add.1)
- Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (WFP/EB.1/2011/12-B)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (WFP/EB.1/2011/5-C/1)

Le tirage du présent document a été retreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1732

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 4 février 2011

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

- Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2011/5-A/1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1)
- Réponse de la direction au Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1/Add.1)
- Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (WFP/EB.1/2011/12-B)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (WFP/EB.1/2011/5-C/1)

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

La Présidente
Collen V. Kelapile

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le quatrième rapport du Programme alimentaire mondial (PAM) sur la mise en œuvre de son Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2011/5-A/1), présenté au Conseil d'administration du PAM pour approbation. Le Comité était également saisi des rapports ci-après, les deux premiers étant soumis au Conseil d'administration pour examen et les deux autres pour information:

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1);
- Réponse de la direction au rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1/Add.1);
- Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (WFP/EB.1/2011/12-B);
- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (WFP/EB.1/2011/5-C/1).

Lorsqu'il a examiné les rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec la Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle et Directrice financière, ainsi qu'avec d'autres représentants du PAM, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires et des éclaircissements.

Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011

2. Le quatrième rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2011/5-A/1), qui couvre la période allant jusqu'à décembre 2010, est soumis au Conseil d'administration pour approbation. Il passe en revue l'ensemble des modifications apportées au programme de travail depuis l'approbation du budget pour l'exercice biennal, en rendant compte de manière détaillée de celles intervenues depuis la présentation du précédent (troisième) rapport. Le document comprend également une demande d'approbation de dépenses supplémentaires d'un montant de 11,2 millions de dollars É.-U., destinées à l'amélioration de la sécurité sur le terrain (10,2 millions de dollars) et à la mise en œuvre d'un système de gestion de la trésorerie (1,0 million de dollars) (voir les par. 9 à 14 ci-dessous).

3. Au paragraphe 3 du rapport, le PAM indique que son programme de travail est constitué de projets conçus à partir des conclusions des évaluations, en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires. Il représente un appel à la mobilisation des ressources requises, principalement sur la base des besoins; le volume effectif des activités dépendra des contributions reçues. À cet égard, le Comité consultatif note que les ajustements périodiques du programme de travail décrits dans les rapports sur la mise en œuvre du plan de gestion ont pour but de prendre en compte les réalités opérationnelles (voir le par. 4 ci-dessous).

4. Comme indiqué aux paragraphes 10 et 12 du rapport, le montant total des ressources à mobiliser au titre du programme de travail révisé pour 2010-2011, qui ne tient pas compte des besoins imprévus¹, est désormais estimé à 11,86 milliards de dollars, dont 6,85 milliards de dollars pour 2010 et 5,01 milliards de dollars pour 2011. Depuis la parution du troisième rapport, en novembre 2010, le montant des ressources requises au titre du programme de travail pour 2010-2011 a diminué de 119,1 millions de dollars au total, dont 63,5 millions de dollars pour 2010 et 55,6 millions de dollars pour 2011. Au paragraphe 6 du rapport, le PAM explique que cette diminution résulte de l'actualisation des évaluations des besoins des pays, de l'impossibilité pour le PAM d'accéder à certaines populations dans le besoin et de l'examen en cours des besoins au titre des coûts opérationnels directs. Des renseignements plus détaillés sur les principales augmentations et diminutions survenues depuis la précédente mise à jour sont fournis aux paragraphes 13 à 19 et dans le tableau 1 du rapport. Le Comité consultatif note, en particulier, que le programme de travail pour 2011 prévoit une baisse des besoins pour Haïti estimée à 33,0 millions de dollars, due au fait que les secours généralisés sont progressivement remplacés par un système de protection sociale plus ciblé privilégiant l'assistance alimentaire et monétaire ainsi que l'appui à la nutrition (WFP/EB.1/2011/5-A/1, par. 15).

5. Le Comité consultatif note, aux paragraphes 20 à 22 du rapport, que le PAM, en 2011, entend développer ses activités fondées sur les transferts monétaires et les bons d'alimentation, qui, comme indiqué au paragraphe 21, sont susceptibles de jouer un rôle important pour ce qui est de répondre aux besoins alimentaires et de réaliser les Objectifs stratégiques dans les situations où des denrées sont disponibles sur les marchés mais où les populations ne peuvent pas s'en procurer faute de ressources. Par conséquent, en 2011, le PAM adaptera ses systèmes et procédures pour faciliter le développement de l'utilisation des transferts monétaires et des bons d'alimentation par l'intermédiaire des partenaires coopérants dans divers contextes et il renforcera l'appui technique fourni aux antennes locales. Le PAM va également diffuser des directives améliorées et continuer de renforcer les capacités des membres du personnel et des partenaires concernés. Les avantages perçus des activités fondées sur les transferts monétaires et les bons d'alimentation, tels que la maîtrise des coûts, le renforcement de l'autosuffisance et la viabilité, seront examinés pendant l'exécution des activités. Le Comité consultatif se félicite de cette évolution et ne doute pas que, compte tenu des risques inhérents à l'essor de l'utilisation des transferts monétaires, le Commissaire aux comptes suivra cette activité de près. Le prochain rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion devrait faire le point de la situation en la matière.

6. Des informations sur les prix des céréales et des carburants sont présentées au paragraphe 23 et dans la figure 1 du rapport. Entre juin et novembre 2010, l'indice PAM des prix des céréales a augmenté de 43 points, pour se retrouver 39 points seulement en dessous du pic historique atteint en juin 2008. La note de bas de page 6 du rapport indique que les prix des produits alimentaires et des carburants ont évolué depuis la compilation des données de la figure 1 et que, en conséquence, le Secrétariat du PAM a commencé à examiner les incidences possibles de ces fluctuations sur le programme de travail. Le Comité consultatif engage le PAM à poursuivre sa surveillance des tendances et à en rendre compte dans le prochain rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion.

¹ Une analyse de l'évolution des besoins imprévus dans le temps, consistant en une comparaison entre les plans de gestion approuvés à l'origine et les programmes de travail définitifs pour les exercices biennaux antérieurs, figure à l'annexe I du rapport.

7. En ce qui concerne le niveau de ressources projeté, le PAM indique que les prévisions actuelles de financement pour 2010-2011 se chiffrent à 7,45 milliards de dollars. Pour 2010, le PAM s'attend à recevoir 3,7 milliards de dollars pour financer des besoins évalués à 6,85 milliards de dollars, tandis qu'en 2011 le niveau projeté des recettes est de 3,75 milliards de dollars, pour financer des besoins évalués à 5,01 milliards de dollars (ibid., par. 25 à 27). Les paragraphes 28 à 39 du rapport font un tour d'horizon des contributions reçues en 2010. Il convient de souligner tout particulièrement l'augmentation des contributions des gouvernements de pays hôtes et le couplage de contributions en espèces et de contributions en nature sous forme de produits, évoqués aux paragraphes 30 et 31, respectivement. Le Comité consultatif note aussi que l'amélioration de la coordination entre le PAM et les autres organismes des Nations Unies a permis au Programme d'obtenir 187 millions de dollars au titre de fonds thématiques et multidonateurs, notamment un montant de 10 millions de dollars alloué pour la première fois par le Fonds de réponse humanitaire aux situations d'urgence en Haïti et un montant de 500 000 dollars alloué par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix aux opérations du PAM en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Cette dernière contribution marque la première fois que des fonds destinés à la consolidation de la paix sont directement alloués à une activité du Programme. Le Comité consultatif encourage le PAM à continuer d'élargir sa base de donateurs, tout en veillant à ce que les activités financées par les contributions des donateurs concordent avec le programme de travail approuvé.

8. La section III du rapport présente des informations sur le statut des mécanismes de préfinancement du PAM, à savoir le Compte d'intervention immédiate, le mécanisme de financement anticipé (MFA), le préfinancement traditionnel sous la forme de prêts, le Compte spécial pour les achats anticipés et le mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs (MACAD). Le Comité consultatif note que, depuis la troisième mise à jour du plan de gestion, le Conseil d'administration du PAM a approuvé la fusion, à compter du 1^{er} janvier 2011, du MFA et du MACAD (voir le document WFP/EB.2/2010/5-B/1). Comme indiqué au paragraphe 41 du rapport, cette fusion vise à rationaliser la gestion des opérations de préfinancement. Le Comité consultatif compte bien que, comme indiqué au paragraphe 60, le Secrétariat du PAM continuera de rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM, dans ses rapports sur la mise en œuvre du plan de gestion.

9. Les questions liées à la gestion des coûts d'appui indirects sont traitées dans la section IV du rapport. En ce qui concerne le financement de dépenses supplémentaires au titre de la sécurité sur le terrain, le Comité consultatif note que, en 2010, le PAM a dépensé 8,5 millions de dollars sur les 14,5 millions de dollars qui avaient été reportés pour financer la mise à niveau des dispositifs de sécurité sur le terrain, laissant un solde de 6,0 millions de dollars. Pour 2011, le montant des dépenses globales prévues au titre de ce poste se chiffre à 16,2 millions de dollars ainsi répartis: 8,6 millions de dollars pour le transfert de certains bureaux et l'atténuation des effets des explosions et 7,6 millions de dollars au titre de la gestion de la sécurité et des normes minimales de sécurité opérationnelle. En conséquence, dans le projet de décision figurant dans le document, le Conseil d'administration est invité à approuver des dépenses supplémentaires pouvant aller jusqu'à 10,2 millions de dollars pour améliorer la sécurité sur le terrain, montant devant être financé au moyen du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes. Le tableau 2 du rapport présente des informations sur la situation du Compte de péréquation au 1^{er} janvier 2010 et les prévisions de dépenses pour 2011, y compris le financement des engagements au titre des prestations dues au personnel et des dépenses approuvées pour 2010. Le Comité consultatif note que, une fois les dépenses supplémentaires proposées pour l'amélioration de la sécurité

sur le terrain prises en compte dans les estimations, le solde prévu du Compte de péréquation au 31 décembre 2011 s'élève à 70,6 millions de dollars.

10. Une justification plus détaillée des dépenses supplémentaires prévues au titre de la sécurité est fournie dans le document intitulé "Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.1/2011/12-B). Il est indiqué dans cette note, qu'en plus de contribuer au budget du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour les activités financées conjointement (la part lui incombant pour 2010-2011 devrait s'élever à 24,4 millions de dollars), le PAM doit aussi prendre à sa charge des coûts internes importants liés à la sécurité des opérations. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que certains besoins du PAM en matière de sécurité, en particulier dans les lieux reculés, lui étaient propres et ne pouvaient donc pas être couverts au titre du budget financé conjointement. Comme indiqué dans la note, ces coûts internes liés à la sécurité sont financés à partir du budget des coûts d'appui directs ainsi du Fonds d'urgence pour la sécurité qui a été créé en 2008. Toutefois, fin 2010, la plus grande partie des ressources du Fonds d'urgence pour la sécurité affectées à la gestion de la sécurité et à la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle avaient été engagées. Des ressources supplémentaires doivent donc être mobilisées pour financer les projets dont l'exécution est prévue en 2011, notamment l'achèvement des gros travaux de transfert de bureaux et l'atténuation des effets des explosions en Afghanistan, au Pakistan, en Somalie, en Ouganda, au Tchad et en Éthiopie (ibid., par. 38 et 40).

11. Le Comité consultatif estime qu'un mécanisme approprié de gestion de la sécurité est capital pour que le PAM puisse conduire ses activités sur le terrain. Par conséquent, et étant entendu que les ressources demandées représentent des dépenses non récurrentes, le Comité n'oppose aucune objection à l'approbation de dépenses supplémentaires d'un montant maximal de 10,2 millions de dollars pour améliorer la sécurité sur le terrain, dont le financement sera assuré au moyen du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes. Des informations sur l'état d'avancement des améliorations apportées devront figurer dans le prochain rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion.

12. Les paragraphes 69 à 75 du rapport (WFP/EB.1/2011/5-A/1) traitent de la mise en œuvre d'un système de gestion de trésorerie renforcé, qui nécessiterait un investissement total de 1,5 million de dollars, dont 1,0 million de dollars en 2011 et le reste en 2012. C'est pourquoi, dans le projet de décision figurant dans le rapport il est également demandé au Conseil d'administration d'approuver des dépenses supplémentaires d'un montant de 1,0 million de dollars au maximum au titre d'un tel système, qui seraient financées au moyen de la partie non affectée du Fonds général.

13. Le Comité consultatif note que, comme indiqué au paragraphe 70 du rapport, la gestion des soldes de trésorerie du PAM est principalement assurée par l'Unité de la trésorerie au Siège. Des flux de trésorerie annuels de l'ordre de 3,0 milliards de dollars passent par 370 comptes bancaires ouverts dans plus de 90 banques. En 2010, le Secrétariat du PAM a étudié les possibilités d'amélioration du système de gestion de la trésorerie en place qui, selon lui, est plutôt limité. Cet examen, mené compte tenu de conseils d'experts, a conclu qu'il serait fortement souhaitable d'investir dans des systèmes informatisés de gestion de la trésorerie, qui intégreraient les systèmes informatiques du PAM et les systèmes bancaires. Les principaux avantages de cette amélioration, notamment le renforcement des processus de contrôle financier dans les antennes locales et la réduction des commissions bancaires, sont évoqués au paragraphe 72 du rapport. Les ressources additionnelles demandées seraient utilisées pour couvrir les coûts associés aux licences, aux honoraires des partenaires, à la rémunération du personnel employé à court terme et à la formation ainsi qu'au renforcement des capacités.

Comme indiqué dans le tableau 3 du rapport, une fois les dépenses supplémentaires proposées au titre du système de gestion de la trésorerie prises en compte dans les estimations, le solde prévu de la partie non affectée du Fonds général au 31 décembre 2011 s'élève à 1,3 million de dollars.

14. Compte tenu de ce qui précède et étant donné que le retour sur investissement demanderait moins d'un an à compter de la date de mise en service (ibid., par. 74), le Comité consultatif n'oppose aucune objection à la ligne d'action proposée par le PAM.

15. Un point est fait sur les ressources extrabudgétaires dans la section V du rapport. Le plan de gestion initial pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoyait un montant de 506 millions de dollars au titre des ressources extrabudgétaires. Ce montant a été revu à la hausse et se chiffre à 618,0 millions de dollars, compte tenu de ressources récemment confirmées qui n'avaient pas été prévues. Le montant des ressources extrabudgétaires reçues à la date de rédaction du quatrième rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion s'élève à 330,7 millions de dollars, soit 54 pour cent du montant total des besoins révisé pour 2010-2011.

16. Le Comité consultatif recommande que le Conseil d'administration prenne note du programme de travail prévu pour l'exercice biennal 2010-2011, qui nécessitera des ressources s'élevant à 11,86 milliards de dollars, hors provisions pour besoins imprévus.

Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011

17. Le Comité consultatif a pris note du plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (WFP/EB.1.2011/5-C/1), qui est soumis au Conseil d'administration pour information. Il s'agit du premier plan de travail soumis par le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde, qui a été nommé Commissaire aux comptes du PAM pour la période de six ans allant de juillet 2010 à juin 2016.

18. Le Comité consultatif note que pendant la période visée par le plan de travail, le Commissaire aux comptes entend procéder à l'audit de conformité de trois bureaux régionaux (Afrique australe, orientale et centrale, Asie et Soudan) et de huit bureaux de pays (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Malawi, Afghanistan, Bangladesh, Myanmar et Népal). Les audits couvriront 27 pour cent des dépenses des bureaux de pays du PAM et 72 pour cent des dépenses de ses bureaux régionaux. Deux audits opérationnels sont aussi prévus, l'un consacré à l'achat de services de transport terrestre et l'autre à la gestion du budget des projets. De plus, le Conseil d'administration a demandé au Commissaire aux comptes d'examiner les opérations du PAM en Somalie et de formuler des recommandations visant à renforcer les contrôles (voir les par. 19 à 23 ci-dessous).

Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie et réponse de la direction du PAM

19. En juin 2009, les opérations du PAM en Somalie ont été visées par diverses allégations faites par des médias puis, en mars 2010, par de nouvelles allégations formulées par le Groupe de contrôle sur la Somalie. En juin 2010, le Conseil d'administration du PAM a prié le Commissaire aux comptes d'entreprendre un examen détaillé des opérations du PAM en Somalie en vue de formuler des recommandations visant à améliorer les contrôles. Les principaux objectifs de l'audit, qui sont exposés au paragraphe 5 du rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2011/5-B/1), étaient notamment les suivants: vérifier que les contrôles nécessaires avaient été mis au point; évaluer si les contrôles avaient été appliqués comme prévu; formuler des recommandations pertinentes; définir les enseignements à tirer

des opérations menées en Somalie qui pourraient être pris en compte lors d'opérations menées ailleurs, dans des conditions similaires. Le rapport d'audit fournit aussi une opinion indépendante sur les conclusions du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle concernant les allégations susdites. Il convient de noter, que, comme indiqué au paragraphe 16 du rapport du Commissaire aux comptes et souligné au paragraphe 10 de la réponse de la direction (WFP/EB.1/2011/5-B/1/Add.1), les conclusions de l'audit se rapportent principalement aux opérations menées dans le sud de la Somalie, où le PAM n'a qu'un accès limité. Les conditions difficiles rencontrées par le PAM dans le sud de la Somalie sont spécifiques à la région, tandis que la situation est relativement calme dans le nord du pays. C'est pourquoi, il est précisé que les conclusions portant spécifiquement sur le sud de la Somalie ne s'appliquent pas nécessairement aux opérations menées dans le reste du pays.

20. Un résumé des recommandations du Commissaire aux comptes, portant à la fois sur les aspects stratégiques et opérationnels, figure aux pages 9 à 12 du rapport. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recommandations étaient principalement axées sur la nécessité d'investir davantage dans les contrôles de prévention plutôt que de détection. Le Commissaire aux comptes avait également insisté sur le fait qu'il fallait quantifier séparément le degré de risque accepté pour les opérations à haut risque, de manière à déterminer les risques résiduels de même que les risques inhérents et à fixer le niveau minimum des contrôles de base à appliquer, même lors d'opérations d'urgence.

21. Un tableau récapitulatif de la réponse de la direction du PAM aux recommandations formulées à l'issue de l'audit figure aux pages 12 à 26 du rapport correspondant. Le Comité consultatif note, après examen dudit tableau, que la direction du PAM accepte sans réserve la majorité des 26 recommandations, en accepte deux en partie, et n'est pas d'accord avec la première partie d'une recommandation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que la direction du PAM ait exprimé son désaccord avec la recommandation 23 a), qui préconisait l'élaboration d'outils normalisés de génération de rapports en attendant la mise au point d'un nouveau système susceptible de remédier aux lacunes du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (système COMPAS), elle ne rejetait pas le fond de la recommandation, mais simplement la solution proposée par le Commissaire aux comptes.

22. Le Comité consultatif note en outre, après examen du tableau, que la direction du PAM a désigné les organes responsables de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit et spécifié des délais de mise en œuvre. Au paragraphe 4 du document relatif à la réponse de la direction, le PAM indique que des mesures sont prises pour donner suite aux recommandations et que certaines recommandations ont déjà été appliquées. Le Comité souligne combien il importe d'appliquer intégralement et rapidement les recommandations et attend avec intérêt de recevoir des renseignements actualisés à ce sujet.

23. Le Comité consultatif souligne aussi l'importance d'appliquer aux autres opérations du PAM les enseignements utiles tirés de l'expérience en Somalie. Il se félicite donc du fait que, comme indiqué au paragraphe 5 de la réponse de la direction aux recommandations issues de l'audit, le Secrétariat du PAM convienne qu'il devrait examiner préventivement avec le Conseil d'administration les risques pour la réputation du PAM et les difficultés particulières que posent les opérations en Somalie pour ce qui est des contrôles. Le Comité encourage le Secrétariat du PAM à instaurer un dialogue transparent avec toutes les parties prenantes en vue d'évaluer les risques auxquels le PAM pourrait avoir à faire face dans le cadre de ses futures opérations en Somalie et dans des environnements de travail similaires.